

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BARNAS**

<b>N° DE LA DELIBERATION 54-2021</b>	2ème délibération de la séance
<i>Membres de Conseil Municipal en exercice : 9 Présents : 7 Pouvoirs : 2</i>  <b>Date de la convocation : 8 Décembre 2021</b> <b>Date d'affichage : 8 Décembre 2021</b> <b>Vote :</b> <b>Pour : 9</b> <b>contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<b>L'an deux mil vingt un et le quinze Décembre à 20 heures 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VIDAL.</b>  <u>Etaient présents :</u> Mesdames : BOUET Lynda, DEMOYA Charline, MAYNARD Lugdivine, et Messieurs BARTHOD Jean-Louis, LEMAIRE Monique, PERRON Jean-Claude, VIDAL Jean-Luc  <u>Absents Excusés :</u> BOUET Rose, MERIAUX Philippe <u>Secrétaire de séance :</u> Madame BOUET Lynda Pouvoir : Mr Meriaux à Mr Vidal , Mme BOUET Rose à Mme BOUET Lynda

**Objet : Tarifs du service de l'eau potable, du service public d'assainissement collectif et du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2022.**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de voter les tarifs du service d'eau potable, du service d'assainissement collectif et du service de l'assainissement non collectif pour l'année 2022.

Il est proposé d'appliquer les tarifs ci-dessous :

**TARIF SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Type de prestation	Tarifs (identique à 2021)
Abonnement à l'année, part fixe	125,05 € HTVA
Consommation par m3, part variable (sans la redevance pollution domestique de 0,28 € / m3 pour 2022 qui s'ajoute à ce tarif )	1,58 € HTVA
Branchement (hors travaux et suivant prestation et fournitures détaillées dans le règlement de l'eau)	500 € HTVA
Réouverture d'un compteur d'eau	200 € HTVA
Changement d'un compteur (suite à une dégradation ou usure anormale : gel, choc, introduction de corps étranger, incendie, ...)	200 € HTVA
Changement d'abonné	30 € HTVA

220

Envoyé en préfecture le 22/12/2021  
Reçu en préfecture le 22/12/2021  
Affiché le **SLD**  
ID : 007-210700258-20211215-D54\_2021-DE

**TARIF SERVICE ASSAINISSEMENT COLL**

Type de prestation	Tarifs identique à 2021
Abonnement à l'année, part fixe	60,00 € HTVA
Consommation par m3, part variable (sans la redevance pollution domestique de 0,16 € / m3 pour l'année 2022 qui s'ajoute à ce tarif)	0,75 € HTVA
Participation Financière à l'Assainissement Collectif (Hors travaux de branchement)	2 980 € HTVA

**TARIF SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Type de prestation	Tarifs
Redevance contrôle de bon fonctionnement (tous les 10 ans)	95 € HTVA
Redevance contre visite pour contrôle de fonctionnement (en cas de réserves émises l'exigeant)	80 € HTVA
Redevance pour contrôle de conception (cas d'installation neuve ou de réhabilitation d'installation existante)	170 € HTVA
Taxe pour entrave au contrôle	200 € HTVA
Redevance analyse	100€HTVA
Contrôle ponctuel (hors contrôle de bon fonctionnement et contre visite) en cas de vente d'une maison	150 €HTVA

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide D'adopter les Tarifs de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif tel que présenté ci-dessus pour l'année 2022.**

Pour copie conforme au registre des délibérations,  
Le maire, Jean-luc VIDAL

